

2 questions à... **Édouard Courtial**
DÉPUTÉ (UMP) DE LOIRE, CHARGÉ D'UNE MISSION SUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ÂGÉES

La délinquance commise au préjudice des seniors mérite-t-elle un traitement spécifique ?
Le nombre de Français âgés de plus de 60 ans, qui est actuellement de 12,4 millions, devrait atteindre 23 millions en 2025. Parallèlement, on sait que le maintien à domicile va connaître un fort développement. Il est inévitable que ce choc démographique suscite une délinquance particulière.

Comment peut-on mieux protéger les personnes âgées ?
C'est dans ce but que je m'apprete à déposer plusieurs amendements au projet de la Lopsi 2. Je propose qu'un agresseur de personne âgée soit interdit de séjour dans la ville où réside sa victime. Je voudrais aussi que les sanctions prévues pour ceux qui abusent de la confiance accordée par un senior, par exemple dans le cadre du service à domicile, soient aggravées. Enfin, il faut que le contrôle des agréments délivrés à ceux qui s'occupent des seniors soit durci.

